

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Je commence en citant le nom de الله Allah – Dieu –,

*الرَّحْمَنُ Ar-Rahmān – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants et aux non
croyants dans le bas monde, mais uniquement aux croyants dans l’au-delà –,*

الرَّحِيمُ Ar-Rahīm – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants –

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

Louanges à Dieu le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*et que soient accordés à notre maître مُحَمَّد Mouhammad, le Messager de Dieu,
davantage d’honneur et d’élévation en degrés ainsi que la préservation
de sa communauté de ce qu’il craint pour elle.*

Khoutbah n°1273

Discours du vendredi 16 février 2024 correspondant au 6 Cha[^]ban 1445 de l’Hégire

Le Jour du jugement

الْحَمْدُ لِلَّهِ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ

***Al-hamdou lil-Lahi¹ was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;
ya ‘ayyouha l-ladhina ‘amanou t-taqou l-Lah.***

Louanges à الله Dieu, nous Le louons, nous demandons Son pardon et nous nous repentons à Lui, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le remercions. Nous demandons à Dieu de nous préserver du mal de nos âmes et de nos mauvaises actions. Celui que Dieu guide, nul ne peut l’égarer et celui qu’Il égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu’il n’est de dieu que Dieu, qu’Il est le dieu unique et qu’Il n’a pas d’associé, qu’Il n’a pas de ressemblant ni de semblable, ni d’équivalent ni d’égal.

Et je témoigne que notre Maître, notre bien-aimé, notre éminent guide, la cause de notre joie, notre Maître مُحَمَّد Mouhammad est Son esclave et Son messager, Son bien-aimé et celui qu’Il a élu, celui que Dieu a envoyé en tant que miséricorde pour les gens, guide annonciateur de bonnes nouvelles et avertisseur d’un châtement. Il a parfaitement transmis le message, il s’est acquitté de ce qui lui a été confié, il a donné le conseil à la communauté et a fourni son effort, un véritable effort, dans la voie que Dieu agrée. Que Dieu le rétribue pour nous du meilleur de ce dont Il a rétribué chacun de Ses prophètes. Ô Dieu, honore et élève davantage en degrés notre Maître مُحَمَّد Mouhammad ainsi que sa famille et ses compagnons bons et purs.

¹ Il s’agit des piliers selon Ach-Chaf[^]iyy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

Esclaves de Dieu, je me recommande à moi-même ainsi qu'à vous, de faire preuve de piété à l'égard de Dieu Celui Qui dit dans القرآن –le *Qour'an*– dans sourate الحج *Al-Hajj* :

﴿ وَأَنَّ السَّاعَةَ آتِيَةٌ لَا رَيْبَ فِيهَا وَأَنَّ اللَّهَ يَبْعَثُ مَنْ فِي الْقُبُورِ ۝٧ ﴾

(*wa'anna s-sa'ata 'atiyatoun la rayba fiha wa'anna l-Laha yab'athou man fi l-qoubour*) [22/7] ce qui signifie : « **Et que le Jour du jugement va arriver sans aucun doute et que Dieu ressuscite ceux qui sont dans les tombes.** »

Al-Hakim a rapporté du *hadith* de عبد الله ^*Abdou l-Lah Ibnou ^Oumar* d'après le Prophète صلى الله عليه وسلم que Dieu l'honore et l'élève davantage en degré et qu'Il l'apaise quant au sort de sa communauté, qu'il a dit :

((مَنْ أَحَبَّ أَنْ يَنْظُرَ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ فَلْيَقْرَأْ إِذَا الشَّمْسُ كُوِّرَتْ))

(*man 'ahabba 'an yandhoura 'ila yawmi l-qiyamati falyaqr'a 'idha ch-chamsou kouwwirat*) ce qui signifie : « **Celui qui souhaite savoir comment se déroulera le Jour du jugement, qu'il récite donc 'idha ch-chamsou kouwwirat.** » [81/1 à 10]

((أَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ))

Je demande à Dieu qu'Il me préserve du *chaytan* maudit,

﴿ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ﴾

Je commence en citant le nom de الله *Allah* الرحمن *Ar-Rahman* الرحيم *Ar-Rahim* :

﴿ إِذَا الشَّمْسُ كُوِّرَتْ ۝١ وَإِذَا النُّجُومُ انْكَدَرَتْ ۝٢ وَإِذَا الْجِبَالُ سُيِّرَتْ ۝٣ وَإِذَا الْعِشَارُ عُطِّلَتْ ۝٤
وَإِذَا الْوُحُوشُ حُشِرَتْ ۝٥ وَإِذَا الْبِحَارُ سُجِّرَتْ ۝٦ وَإِذَا النُّفُوسُ زُوِّجَتْ ۝٧ وَإِذَا الْمَوْءُودَةُ سُيِّلَتْ ۝٨
بِأَيِّ ذَنْبٍ قُتِلَتْ ۝٩ وَإِذَا الصُّحُفُ نُشِرَتْ ۝١٠ ﴾

﴿ إِذَا الشَّمْسُ كُوِّرَتْ ﴾ (*'idha ch-chamsou kouwwirat*) : lorsque le soleil sera replié sur lui-même, une partie sur une autre, puis jeté de sorte que sa lumière s'éteindra.

﴿ وَإِذَا النُّجُومُ انْكَدَرَتْ ﴾ (*wa'idha n-noujournou nkadarat*) : lorsque les étoiles seront dispersées et tomberont du ciel.

﴿ وَإِذَا الْجِبَالُ سُيِّرَتْ ﴾ (*wa'idha l-jibalou souyyirat*) : lorsque les montagnes seront arrachées de terre qui sera elle-même ensuite aplanie, tout comme lorsqu'elle a été créée la première fois, sans montagne et sans vallée.

﴿ وَإِذَا الْعِشَارُ عُطِّلَتْ ﴾ (*wa'idha l-icharou outtilat*) : lorsque les chameilles pleines seront délaissées, sans berger et sans personne qui les traie en raison des difficultés du Jour dernier.

﴿ وَإِذَا الْوُحُوشُ حُشِرَتْ ﴾ (*wa'idha l-wouhouchou houchirat*) : lorsque les animaux seront ressuscités et seront rassemblés après la résurrection pour qu'ils prennent revanche les uns sur les autres, puis

deviendront poussière, et ce, par manifestation de la parfaite justice de Dieu, puisque les animaux ne sont pas responsables.

وَإِذَا الْبِحَارُ سُجِّرَتْ (wa'idha l-biharou soujjirat) : lorsque les océans seront mis à feu et brûleront en flammes.

وَإِذَا الْنُفُوسُ زُوِّجَتْ (wa'idha n-noufouçou zouwwijat) : lorsque les âmes seront associées à leurs semblables, c'est-à-dire les vertueux avec les vertueux au Paradis et les pervers avec les pervers en enfer.

وَإِذَا الْمَوْءُودَةُ سُئِلَتْ بِأَيِّ ذَنْبٍ قُتِلَتْ (wa'idha l-maw'oudatou sou'ilat bi'ayyi dhanbin qoutilat) : et lorsque sera interrogée la petite fille qui a été enterrée vivante. C'était une pratique qui était courante dans la *jahiliyyah*. Lorsque l'épouse d'un homme donnait naissance à une fille, il l'enterrait vivante, soit par crainte qu'elle soit capturée et réduite à l'esclavage par d'autres tribus lors d'une attaque, soit par crainte de la pauvreté. Lorsque cette petite fille enterrée vivante sera interrogée « *pour quel péché elle a été enterrée vivante ?* » –cette question étant un blâme pour celui qui l'a enterrée– elle répondra : « *Sans aucun péché.* »

وَإِذَا الْأَصْحَافُ نُشِرَتْ (wa'idha s-souhoufou nouchirat) : lorsque les livrets des œuvres seront étalés, les livres sur lesquels les anges auront inscrit ce que les gens ont fait comme bien et comme mal, lorsqu'ils seront étalés au Jour du jugement pour que chacun puisse lire ce qu'il y a dans son livre. »

Ibnou Hibban a rapporté que le Messager de Dieu a dit :

((يُدْعَى أَحَدُهُمْ فَيُعْطَى كِتَابَهُ بِيَمِينِهِ وَيُمَدُّ لَهُ فِي جِسْمِهِ سِتُونَ ذِرَاعًا وَيُبَيِّضُ وَجْهَهُ وَيُجْعَلُ عَلَى رَأْسِهِ تَاجٌ مِنْ لَوْلُؤٍ يَتَلَأَلُ)) قَالَ "فَيَنْطَلِقُ إِلَى أَصْحَابِهِ فَيَرَوْنَهُ مِنْ بَعِيدٍ فَيَقُولُونَ اللَّهُمَّ بَارِكْ لَنَا فِي هَذَا حَتَّى يَأْتِيَهُمْ فَيَقُولُ أَبْشِرُوا فَإِنَّ لِكُلِّ رَجُلٍ مِنْكُمْ مِثْلَ هَذَا))

(you'da 'ahadouhoum fayou'ta kitabahou biyaminihî wayoumaddou lahou fi jismihî sittouna dhira'an wayoubayyadou wajhouhou wayou'alu 'ala ra'sihî tajoun min lou'lou'in yatala'la'ou fayantaligou 'ila 'as-habihî fayarawnahou min ba'id fayaqoulouna l-Lahoumma barik lana fi hadha hatta ya'tiyahoum fayaqoula 'abchirou fa'inna likoulli rajoulin minkoum mithla hadha) ce qui signifie : « **L'un d'entre eux sera appelé et il lui sera remis son livre dans sa main droite. Son corps sera allongé pour atteindre soixante coudées, son visage sera illuminé et une couronne de perles scintillantes sera posée sur sa tête.** » Puis il a dit ce qui signifie : « **Et il repartira vers ses amis qui le verront arriver de loin et qui diront : « Ô Dieu, accorde-nous la bénédiction en celui-là » jusqu'à ce qu'il arrive auprès d'eux et qu'il leur dise : « Recevez l'annonce de cette bonne nouvelle : chacun d'entre vous aura la même chose.** »

Dieu dit dans sourate الحاقة Al-Haqqah :

﴿ فَأَمَّا مَنْ أُوتِيَ كِتَابَهُ وَبِئْمِينِهِ ۖ فَيَقُولُ هَآؤُمْ أَقْرَأُوا كِتَابِيَهٗ ﴿١٩﴾ ﴾

(fa'amma man 'outiya kitabahou biyaminihi fayaqoulou ha'oumou gra'ou kitabiyah) [69/19] ce qui signifie : « **Quant à celui à qui il sera donné son livre dans sa main droite, il dira, heureux, voici : lisez donc mon livre.** »

Le fait de recevoir son livre dans sa main droite, chers frères de foi, sera une preuve de la sauvegarde. Lorsque le croyant saura qu'il fait partie des gens sauvés, il connaîtra une joie extrême en recevant son livre dans sa main droite et il le montrera aux autres pour qu'ils soient heureux pour lui.

Ô Dieu, fais que nous soyons de ceux qui seront sauvés ce Jour-là, ô Toi le Seigneur des mondes.

Celui qui recevra son livre dans sa main droite, aura une vie satisfaisante et paisible, puisqu'il aura la récompense et sera préservé du châtement.

Quant à ceux qui feront partie des perdants, ceux qui iront à leur perte au Jour dernier, leur état sera tel que Dieu le dit dans Son Livre honoré dans sourate الحاقّة *Al-Haqqah* :

﴿ وَأَمَّا مَنْ أُوتِيَ كِتَابَهُ بِشِمَالِهِ ۖ فَيَقُولُ يَلَيْتَنِي لَمْ أُوتَ كِتَابِيَهٗ ۚ وَلَمْ أَدْرِ مَا حِسَابِيَهٗ ۚ يَلَيْتَهَا كَانَتِ الْقَاضِيَةَ ۚ مَا أَغْنَىٰ عَنِّي مَالِيَهٗ ۚ هَلَكَ عَنِّي سُلْطَانِيَهٗ ۚ خُدُوهُ فَغُلُّوهُ ۚ ثُمَّ الْجَحِيمَ صَلُّوهُ ۚ ثُمَّ فِي سِلْسِلَةٍ ذَرْعُهَا سَبْعُونَ ذِرَاعًا فَاسْلُكُوهُ ۚ إِنَّهُ كَانَ لَا يُؤْمِنُ بِاللَّهِ الْعَظِيمِ ۚ ﴾

[69/25-33] (wa'amma man 'outiya kitabahou bichimalihi fayaqoulou yalaytani lam 'outa kitabiyah walam 'adri ma hiqabiyah yalaytaha kanati l-qadiyah ma 'aghna ^anni maliyah halaka ^anni soultaniyah khoudhouhou faghoulouhou thoumma l-jahima sallouhou thoumma fi silsilatin dhar^ouha sab^ouna dhira^an fasloukouhou 'innahou kana la you'minou bil-Lahi l-^Adhim)

Chers frères de foi, celui qui recevra le livre de ses œuvres dans sa main gauche trouvera le résultat de sa mort sur une fin malheureuse qui lui sera alors dévoilée. Il souhaitera ainsi ne pas avoir reçu son livre en raison des actes laids qu'il y retrouvera. Il souhaitera que Dieu ne l'ait jamais ressuscité pour l'interroger et dira :

﴿ يَلَيْتَهَا كَانَتِ الْقَاضِيَةَ ۚ ﴾

(yalaytaha kanati l-qadiyah). *Al-Boukhariyy* a dit : « *al-qadiyah, la première mort que j'ai subie, puissé-je ne pas avoir été ressuscité après elle.* »

﴿ مَا أَغْنَىٰ عَنِّي مَالِيَهٗ ۚ هَلَكَ عَنِّي سُلْطَانِيَهٗ ۚ ﴾

(ma 'aghna ^anni maliyah halaka ^anni soultaniyah) : son argent qu'il possédait dans ce bas monde ne repoussera nullement de lui le châtement de Dieu. Il perdra son pouvoir c'est-à-dire sa force et son autorité qu'il avait eu dans le bas monde.

﴿ خُدُوهُ فَغُلُّوهُ ۚ ثُمَّ الْجَحِيمَ صَلُّوهُ ۚ ثُمَّ فِي سِلْسِلَةٍ ذَرْعُهَا سَبْعُونَ ذِرَاعًا فَاسْلُكُوهُ ۚ ﴾

(*khoudhouhou faghoulouh thoumma l-jahima sallouh thoumma fi silsilatin dhar'ouha sab'ouna dhira'an fasloukouh*) : « **Prenez-le, rassemblez ses mains à son cou en l'attachant avec des chaînes, faites-le entrer et plongez-le dans le feu de l'enfer.** »

﴿ ثُمَّ فِي سِلْسِلَةٍ ذَرْعُهَا سَبْعُونَ ذِرَاعًا فَاسْلُكُوهُ ﴿٣٢﴾ ﴾

(*thoumma fi silsilatin dhar'ouha sab'ouna dhira'an fasloukouh*) : il a été dit qu'une chaîne très imposante de soixante-dix coudées de long entrera par sa bouche et ressortira par son anus.

Ô Dieu, préserve-nous de Ton châtement, ô Toi le Seigneur des mondes.

Quelle est la raison du châtement pour le mécréant ?

﴿ إِنَّتَهُ كَانَ لَا يُؤْمِنُ بِاللَّهِ الْعَظِيمِ ﴿٣٣﴾ ﴾

(*'innahou kana la you'minou bil-Lahi l-Adhim*). Ainsi, c'est la mécréance qui lui fait mériter le châtement, c'est-à-dire à celui qui meurt en étant chargé ; bien plus, elle lui fait mériter le châtement éternel qui n'aura pas de fin.

Dieu dit dans sourate الأَحْزَابِ *Al-'Ahzab* :

﴿ إِنَّ اللَّهَ لَعَنَ الْكٰفِرِيْنَ وَاَعَدَّ لَهُمْ سَعِيْرًا ﴿٦٤﴾ خٰلِدِيْنَ فِيْهَا اَبَدًا لَا يَجْدُوْنَ وٰلِيًّا وَلَا نَصِيْرًا ﴿٦٥﴾ يَوْمَ تُقَلَّبُ وُجُوْهُهُمْ فِي النَّارِ يَقُوْلُوْنَ يٰلَيْتَنَا اَطَعْنَا اللَّهَ وَاَطَعْنَا الرَّسُوْلًا ﴿٦٦﴾ ﴾

(*'inna l-Laha la'ana l-kafirina wa'a'adda lahoum sa'ira khalidina fiha 'abada la yajidouna waliyyan wala nasira yawma touqallabou woujouhouhoum fi n-nari yaqoulouna ya laytana 'atana l-Laha wa'atana r-raçoula*) [33/64-66] ce qui signifie : « **Certes, Dieu a maudit les mécréants et a préparé pour eux un feu ardent dans lequel ils resteront éternellement. Ils ne trouveront ni allié ni secoureur. Le jour où leurs visages seront tournés et retournés dans le Feu, ils diront : "Ah, si seulement nous avions obéi à Dieu et obéi au Messager !"** »

Le jugement est le même, que le mécréant soit né de deux parents mécréants ou qu'il soit né d'un seul parent musulman et a ensuite apostasié en raison d'une croyance contraire à l'Islam. Comme en ayant cru que Dieu serait un corps ou qu'Il serait dans le ciel, ou assis sur le Trône ou qu'Il serait partout diffus, ou en ayant fait un geste de mécréance comme s'il a piétiné le *Mous-haf* tout en sachant que ce qu'il piétinait était le Livre de Dieu, ou s'il l'a jeté dans les ordures tout en sachant que ce qu'il a jeté, c'est le Livre de Dieu, que Dieu nous en préserve, ou encore en ayant prononcé une parole de mécréance, comme s'il a insulté le Seigneur des mondes sous l'effet de la colère ou qu'il a dit : « *Eh toi, la sœur de ton Dieu* », ou qu'il s'est moqué de la religion, comme cela arrive à certains impudents quand ils font ce qu'ils appellent des blagues de nos jours, et qu'ils portent atteinte à la religion pour faire rire les gens selon leur prétention. Ils sortent de l'Islam pour tomber dans la mécréance et l'égarement, sans même s'en apercevoir. Et il se peut qu'ils ne reviennent pas à l'Islam parce qu'ils pensent qu'ils sont encore musulmans. Tout cela à cause de leur éloignement des assemblées de science de la religion, le fait qu'ils soient profondément noyés dans ce bas monde, dans ses plaisirs et ses désirs. Ils demeurent ainsi sur la mécréance jusqu'à ce que leur âme leur soit retirée, en étant toujours sur

cet état, que Dieu nous en préserve. Ils seront dans le châtement de l'enfer dans lequel ils resteront éternellement.

Mousslim a rapporté dans الحديث القدسي – le *hadith goudsiyy* rapportant la parole de Dieu – que Dieu Qui est exempt d'imperfection dit à celui qui a le châtement le moins intense parmi les gens de l'enfer :

((لَوْ كَانَتْ لَكَ الدُّنْيَا وَمَا فِيهَا أَكُنْتَ مُفْتَدِيًا بِهَا ؟))

(*law kanat laka d-dounya wama fiha 'akounta mouftadiyan biha*) ce qui signifie : « **Si tu avais possédé le bas monde et ce qu'il comporte, est-ce que tu les aurais sacrifiés pour échapper à ce que tu subis ?** » Le mécréant répondra "oui !" Puis Dieu dira :

((قَدْ أَمَرْتُكَ بِأَهْوَنَ مِنْ هَذَا وَأَنْتَ فِي صُلْبِ آدَمَ أَنْ لَا تُشْرِكَ فَابَيْتَ إِلَّا الشِّرْكَ))

(*qad 'amartouka bi'ahwana min hadha wa'anta fi sulbi 'Adama 'an la touchrika fa'abayta 'il-la ch-chirka*) ce qui signifie : « **Je t'avais pourtant ordonné quelque chose de plus facile alors que tu étais encore dans le dos de Adam², c'est que Tu n'adores rien d'autre que Moi, mais tu t'y es refusé pour ne commettre que la mécréance.** » Fin de citation

Ô Dieu, Toi Qui fais changer les cœurs, maintiens nos cœurs sur la religion que Tu agrées, fais-nous sortir de ce bas monde sur la foi complète, préserve-nous de Ton châtement le Jour où Tu ressusciteras Tes esclaves, ô Toi le Seigneur des mondes, par Ta miséricorde, ô Toi le plus miséricordieux des miséricordieux.

Ayant tenu mes propos, je demande que Dieu me pardonne, ainsi qu'à vous-même.

Second Discours³ :

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله اللهم اغفر للمؤمنين والمؤمنات.

Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ; ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.

² Ibnou *Hajar* dans son commentaire du *Sahih Al-Boukhariyy* a dit : *Iyad* a dit : Il fait référence par cela à la Parole de Dieu : الآية : ﴿ وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنْ بَنِي آدَمَ مِنْ ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ ﴾ التي : « **Et lorsque Ton Seigneur a extrait du dos de Adam les âmes de sa descendance** ».

³ Il s'agit des piliers selon *Ach-Chaf'iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.